



ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

ARRÊTÉ PERMANENT N°18/2023

Arrêté portant réglementation de l'occupation ponctuelle de la vitrine commerciale dite « l'Alvéole »

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.5è,

Vu la délibération n° 2020/05 du conseil municipal du 25 mai 2020,

Considérant la vacance de l'Alvéole, représentant une surface de 11,20 m², située Place Aristide Briand – 28230 EPERNON,

Considérant les demandes d'occupation ponctuelles de l'Alvéole pour des expositions à but commercial et commerces éphémères ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif de location ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'Alvéole est destinée à être occupée à des fins d'expositions et de commerces éphémères.

ARTICLE 2 :

Le tarif de location de l'Alvéole est fixé à 5 €/m²/mois, soit 56,00 €/mois.



ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire,
- M. le Responsable des Services Techniques Municipaux,

Fait à Épernon, le 23 mai 2023



François BELHOMME

Date de publication en ligne : 25 mai 2023

Auteur : François BELHOMME- Le Maire

Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :

Mme. l'Adjointe déléguée à la police municipale et à la gestion du domaine public.